

Pacte en faveur de la Haie *en Ardèche*

PLANTER

ENTRETENIR

VALORISER

DES AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES
POUR VOTRE PROJET AGROFORESTIER !

PLANTER, ENTRETENIR, VALORISER VOS ARBRES AGROFORESTIERS

Le nouveau dispositif du « **Pacte en faveur de la Haie en Ardèche** » (PH07) peut vous aider à **planter, gérer et valoriser** des haies ou des aménagements agroforestiers intra-parcellaires (y compris pour le sylvo-pastoralisme) pour protéger vos parcelles, cultures et élevages, pour vous adapter au changement climatique ou pour préserver voire améliorer la biodiversité et la ressource en eau (voir au verso pour le détail des actions).

Le PH07 est mis en place par un consortium de partenaires techniques locaux qui rassemble notamment :

- **Chambre d'agriculture** (pilote du dispositif)
- **Fédération Départementale des Chasseurs**
- **Mission Haies AURA**
- **ADAF - Arbre et sol vivant**
- **Syndicat des Côtes du Rhône**
- **Réseau des pépiniéristes spécialisés**
- **FRCUMA/FDCUMA**

Plus d'une centaine d'exploitations ardéchoises ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement pour la plantation de plus de **40 km de haies** et plusieurs centaines d'arbres intra-parcellaires depuis 2021 dans le cadre du Plan de relance puis du PH07 **à partir de 2024 !**

POUR DES PROJETS DE PLANTATION AGROFORESTIERS

100% des dépenses moyennes pour ce type de projet sont couvertes par les subventions du Pacte Haie, en incluant l'accompagnement technique et administratif (gratuit pour les agriculteurs), les investissements matériels (plants hors fruitiers, paillage, protection) et la main d'œuvre pour les travaux de plantation et l'entretien des jeunes plantations (y compris l'auto-construction et la main d'œuvre des agriculteurs).

Exemples

Montants moyens des aides financières du PH07 pour les plantations agroforestières (plancher = 1500 € minimum par dossier) :

- 3000 € pour 200 ml de haies
- 7500 € pour 500 ml de haies
- 5250 € pour 150 arbres intra-parcellaires (hors vergers).

POUR DES PROJETS DE GESTION DURABLE (modalités d'entretien) :

Si vous avez déjà mis en place des parcelles ou systèmes agroforestiers intra-parcellaires (hors haies), en production végétale ou animale, nous recherchons des agriculteurs volontaires pour tester (gratuitement) de nouvelles méthodes permettant d'élaborer un plan de gestion durable spécifique.

POUR DES PROJETS DE VALORISATION DU BOIS DÉCHIQUETÉ EN LITIÈRES ANIMALES (exploitation et utilisation) :

Pour expérimenter localement des chantiers de coupe et de broyage pour la production de plaquettes et l'utilisation de ces plaquettes pour le paillage de litière animale (en substitution partielle ou totale à la paille), **la Chambre d'agriculture et les FRCUMA/FDCUMA recherchent aussi des éleveurs volontaires.** Des visites et des démonstrations de matériels seront également proposées pour tous les agriculteurs intéressés dans le département.

Contact /renseignements

- Si vous êtes intéressé(e), merci de compléter dans les meilleurs délais **le sondage en ligne** nous permettant de vous identifier et d'avoir un premier aperçu de votre projet agroforestier et de vos besoins spécifiques : cliquer sur ce lien « sondage projet agroforestier » ou rendez-vous sur notre site internet « <https://ardeche.chambres-agriculture.fr> » (rubrique « s'informer » sur l'agroforesterie).
- Des réunions d'information sur le PH07 et des formations pour les plantations agroforestières sont prévues en Ardèche **au cours du 1er trimestre 2025.**
- **Chambre d'agriculture de l'Ardèche : 04 75 20 28 00**

